

*Le Chef de Cabinet  
du Président de la République*

Monsieur Jean-Jacques BUIGNE  
Président de l'Union Française des Amateurs d'armes  
6 rue du Portail de Ville  
38110 LA TOUR DU PIN

Paris, le

26 DEC. 2011

Monsieur le Président,

Le Président de la République a bien reçu le courrier que vous lui avez adressé par lequel vous lui faites part de votre incompréhension suite à la saisie d'armes qui aurait été diligentée à Lyon en novembre dernier.

Soyez assuré qu'il a été pris connaissance avec attention des remarques que vous avez souhaité exprimer concernant la valeur historique et marchande que vous prêtez à cette saisie.

Comme vous le savez, le Président de la République ne peut, sans porter atteinte à l'indépendance de l'autorité judiciaire dont il est le garant, intervenir dans une procédure, amender les décisions rendues ou en modifier la portée.

J'ai toutefois transmis votre correspondance au Garde des Sceaux, ministre de la justice et des libertés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Guillaume LAMBERT